

Juillet 2012

consommer
responsable

Guide de référencement

Ce document est le guide de référencement des entreprises, associations et organisations édité par la SCOP Araïs pour l'annuaire www.consommer-responsable.fr.

Edition Grand Public
Pays de la Loire

Table des matières

Notre démarche	3
Consommation responsable ?.....	3
Elaboration du guide	4
A propos du référencement.....	6
L'annuaire et le webzine de www.consommer-responsable.fr	8
Organismes, marques et textes de référence	9
Guide de référencement.....	14
1. Alimentation.....	15
2. Restauration.....	16
3. Architecture, construction	16
4. Habitat, logement.....	17
5. Jardinage.....	18
6. Bureau, informatique	18
7. Déchets	18
8. Finances et économie	19
9. Habillement.....	19
10. Services à la personne	19
11. Soins et beauté.....	19
12. Tourisme, culture, loisirs.....	20
13. Transports et déplacements	21
14. Accessibilité handicap.....	21
15. Commerce équitable	21
16. Insertion par l'activité économique.....	21
Définitions.....	22
Acronymes utilisés.....	23

Notre démarche

L'objectif de www.consommer-responsable.fr est d'accompagner le citoyen dans le changement de ses pratiques, en lui donnant différentes clés de lecture sur les engagements sociaux, environnementaux et économiques des entreprises, associations, institutions et organisations diverses qui le concernent dans ses démarches de consommation au quotidien.

Consommation responsable ?

Dans le quotidien, nos pratiques de consommation sont une succession de choix que nous opérons en fonction de motivations diverses : par besoin, par nécessité, mais aussi par commodité, par habitude, par économie, par envie, par facilité. Les produits et les services que nous consommons, marchands ou non marchands, se caractérisent par des qualités intrinsèques comme l'utilité, la praticité, la nutritivité, l'esthétique, les saveurs. Ils se caractérisent également par rapport au contexte dans lequel nous les consommons, et enfin par rapport au processus qui a conduit à leur réalisation et à leur disponibilité.

De quoi ai-je besoin, de quoi ai-je envie ? Où trouver ce que je cherche ? Dois-je acheter, me faire prêter, échanger, peut-être même louer ? Comment me débarrasser de ce dont je n'ai plus l'utilité ? Ce que je consomme, la manière dont je le fais, l'endroit où je le fais, a-t-il des conséquences autres que la satisfaction à un besoin particulier ? Comment identifier ces conséquences ? Quels en sont les impacts ? Quelle peut en être ma responsabilité ? Est-ce facile, ou au moins est-ce faisable de revoir, en connaissance de cause, mes modes de consommation ?

On pourrait présenter la consommation responsable comme une posture personnelle qui consiste à réfléchir à sa pratique dans une perspective collective de vivre ensemble, à mettre en phase ses agissements avec ses convictions.

Elaboration du guide

Un annuaire d'acteurs

L'annuaire de www.consommer-responsable.fr recense des sociétés, associations ou toute autre organisation constituée de droit ou de fait. Ces entités sont dénommées "acteurs" dans le présent document, comme "ceux qui agissent" pour une production et une consommation plus responsable.

Sont présentés des acteurs qui ont une activité de production ou de distribution de produits, de services, des acteurs qui font de la formation, de l'information, de la sensibilisation, de la transmission et de l'échange de savoirs.

Une construction collective et localisée

Le projet www.consommer-responsable.fr puise son essence dans le regard collectif que portent les habitants et les acteurs d'un territoire sur la manière d'y consommer de manière responsable, et sur la façon dont s'organisent les acteurs localement.



Des ateliers de co-construction sont initiés sur le territoire ligérien. Portés par l'équipe d'animation du projet, ils seront organisés à terme sur une vingtaine de territoires ligériens à des échelles proches de celles des Pays, pertinentes pour embrasser bassins de vie, bassins de production et bassins de consommation. Ces ateliers ouverts associent citoyens, collectivités, associations et entreprises autour d'une réflexion collective sur la consommation responsable au niveau local : les problématiques, les enjeux, les initiatives existantes et



en cours d'émergence y sont rapportés et interrogés.

Ces ateliers sont proposés aux différentes collectivités qui souhaitent les mettre en place. Ils permettent d'identifier, entre citoyens consommateurs, les pratiques responsables qui sont à mettre en avant sur leur territoire.



C'est à partir de ces échanges que se construit sous la responsabilité éditoriale d'Araïs le guide de référencement de l'annuaire de la consommation responsable.

Social, démocratique, environnemental, sanitaire et économique

En matière de consommation responsable, les préoccupations sont nombreuses. Elles concernent globalement les 4 piliers habituellement identifiés comme constitutifs d'un développement durable : l'économie, l'environnement, le social, la gouvernance démocratique.

L'élaboration du présent guide vise à intégrer ces différentes dimensions. Certains articles du guide ne concerneront que l'environnement, d'autres ne cibleront que des aspects sociaux, d'autres seront en revanche ciblés sur les 4 thématiques.

Un acteur peut donc être référencé dans l'annuaire sur une entrée purement environnementale, par exemple. Quelle que soit l'entrée, nous nous efforçons d'apporter à l'internaute toutes les informations qui permettent d'appréhender la démarche globale d'un acteur sur l'ensemble de son activité.

Les garanties, les démarches collectives et les démarches individuelles

Les engagements et les réalisations des acteurs présentés dans ce document peuvent se distinguer en 3 grands ensembles :

- Ceux relatifs à une activité fondée sur des engagements sociaux, environnementaux, économiques, démocratiques satisfaisant à des cahiers des charges reconnus (labels, normes, autres garanties: *AB, Imprim'vert, ISO 14001, Demeter, Cosmebio...*).
- Ceux relatifs à une activité principale ancrée dans une démarche collective pour des projets sociaux, environnementaux, économiques, démocratiques (chartes collectives, exemples : *Accueil Paysan, Terre & Terroirs, ATEs...*).
- Ceux relatifs à des démarches portées individuellement par des professionnels, des associations, des collectivités, que nous avons repérées, référencées, et dont nous vous présentons le sens et l'engagement.

L'appui sur des réseaux experts

Ce guide fait référence aux travaux menés par des groupements d'experts, de praticiens, qu'ils soient institutionnels, professionnels, issus de la société civile, ou le plus souvent mixtes. Ces réseaux sont internationaux, nationaux, régionaux ou locaux. Ils sont listés dans la partie "Organismes, marques et textes de référence". Leur identification découle d'un travail permanent mené sous la responsabilité de l'éditeur de l'annuaire, la SCOP Araïs, avec le concours des acteurs participant localement aux ateliers de co-construction.

Le recensement des acteurs

La SCOP Araïs mène un travail de recherche des acteurs économiques sur la région Pays de la Loire. Elle organise, centralise et traite les sollicitations d'insertion des acteurs dans l'annuaire. Le guide de référencement est l'outil qu'elle propose et sur lequel elle s'appuie pour organiser le recensement des initiatives dans la région des Pays de la Loire.

Mise à jour du guide de référencement

Le présent document a vocation à évoluer dans le temps, sur la base des travaux menés avec les réseaux référents et les acteurs du territoire. Afin d'être sûr de consulter la version la plus à jour, rendez-vous à l'adresse <http://www.consommer-responsable.fr/criteres> et téléchargez la dernière version.

Responsabilité éditoriale

La SCOP Araïs, en tant qu'éditeur de l'annuaire, est responsable du choix des acteurs qui y sont référencés. La SCOP Araïs bénéficie du rôle actif des réseaux d'experts dans les différents domaines présentés pour l'accompagner dans sa mission.

A propos du référencement

Les obligations

Afin d'être référencé dans l'annuaire de www.consommer-responsable.fr, un acteur doit d'abord respecter les deux obligations suivantes :

- avoir une offre destinée au grand public
- présenter un lieu physiquement accessible au grand public dans la région Pays de la Loire

L'acteur doit également présenter une activité qui corresponde à au moins l'un des articles listés dans le guide de référencement. Les articles mentionnant une certification se réfèrent aux contrôles de cahiers des charges émis par certains organismes listés dans les "organismes et textes de référence".

Notion d'activité principale

Les articles du guide faisant référence à l'activité principale ou à la spécialisation de l'acteur se basent sur des données transmises par les acteurs eux-mêmes, pour lesquelles la SCOP Araïs demande si nécessaire la production de documents justifiant les informations déclarées.

Quand l'activité de l'acteur au regard d'un article spécifique du guide ne représente pas l'activité principale, l'ensemble de l'activité est alors appréciée au regard des autres articles du guide. La notion d'activité sera appréciée par rapport au temps passé, au chiffre d'affaires ou au nombre de références par exemple.

Appréciation de l'activité principale

Pour les articles du guide faisant appel à l'activité principale ou à la spécialisation : dans le cas où un acteur est concerné par un de ces articles mais pour une part minoritaire de son activité, il sera référencé à partir du moment où son activité principale repose conjointement sur le respect de plusieurs articles.

L'épicerie de Juliette et Edmond

L'épicerie de Juliette et Edmond propose 30% de produits bio labellisés Nature & Progrès, Demeter ou AB (en part de références disponibles en magasin), elle ne satisfait donc pas à l'article "Magasin spécialisé dans la vente de produits biologiques certifiés" puisque ces produits ne représentent pas la majorité des références proposées en magasin. L'épicerie comporte également 30% de produits issus du commerce équitable, ce qui ne satisfait pas non plus à l'article "Magasin spécialisé dans la vente de produits issus du commerce équitable".

Toutefois le cumul des références en agriculture biologique puis en commerce équitable représente la majorité de l'offre disponible dans l'épicerie (30% + 30% = 60%). De plus, Juliette et Edmond multiplient les partenariats avec les producteurs locaux pour compléter progressivement leur offre de produits.

Juliette et Edmond verront donc leur épicerie référencée dans l'annuaire de www.consommer-responsable.fr.

Leur actualité sera de plus présentée sur le site www.consommer-responsable.fr : Juliette et Edmond organisent effectivement une dégustation de produits fermiers, des débats sur des problématiques locales, environnementales, sociales, économiques, des séances de projection de films documentaires, des participations à des événements locaux... tout ce qui témoigne de l'engagement de l'épicerie pour une consommation plus responsable pourra être relayé sur le site.

Valorisation des démarches "globales"

Nous souhaitons mettre en avant de manière particulière les acteurs qui ont engagés une démarche globale de leur activité : gouvernance démocratique des processus de décisions dans l'entreprise ou l'organisation, utilité sociale du projet d'entreprise ou d'association, partenariats locaux, participation des parties prenantes à la définition des projets, gestion environnementale de la structure, de son activité, pratiques sociales internes, politique d'achats responsables, participation à des travaux collectifs visant l'utilité sociale voire sociétale, politique concertée de redistribution des richesses, sont autant d'exemples d'engagements qui seront valorisés sur la fiche d'un acteur.

Nous signalons ces éléments sur les fiches des acteurs concernés dès lors qu'ils sont portés à notre connaissance et que nous avons pu constater leur réalisation.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces démarches ne seront présentées dans l'annuaire que si l'acteur répond, au préalable, à au moins l'un des articles du guide de référencement.

Quelle vérification ?

La SCOP Araïs se base sur les données transmises par les acteurs eux-mêmes (par voie de mail, voie postale ou téléphonique), et demande si nécessaire la production de documents justifiant les informations déclarées. Par la suite, notre équipe s'assure que les conditions pour lesquelles un acteur a été référencé sont toujours remplies, de deux manières principales :

Pour les articles mentionnant une certification de référence :

Nous nous assurons auprès des organismes certificateurs accrédités de l'obtention ou du renouvellement des différentes certifications pour tout acteur dont tout ou partie de l'activité est certifiée. Cette mise à jour est périodique et peut se faire ponctuellement en fonction des informations portées à notre connaissance.

Pour les articles mentionnant un réseau de référence :

Nous nous assurons auprès du réseau de référence de l'adhésion de l'acteur à son réseau. Cette mise à jour est périodique et peut se faire ponctuellement en fonction des informations portées à notre connaissance.

La référence au local

Certains critères font appel à la notion de proximité, le "local". Cette notion est fluctuante et ne peut se définir par une donnée quantitative figée, comme un nombre de kilomètres par exemple. Dans le domaine de la production agricole, notamment, cette définition est variable en fonction des spécificités de la production des zones géographiques, des cultures considérées, des qualités recherchées (humaines, sociales ou liées au produit). Pour le consommateur, une production "locale" traduira l'idée qu'il est préférable pour lui de trouver des aliments dans un rayon le plus rapproché possible de sa localité.

Chaque consommateur, chaque acteur a un rapport au local qui lui est propre. En fonction des situations, le "local" peut recouvrir une réalité de l'ordre de quelques centaines de mètres jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres, voire plus d'une centaine de kilomètres en fonction de la rareté, de l'abondance, ou de toutes caractéristiques propres à un produit ou un service donné.

L'annuaire et le webzine de www.consommer-responsable.fr

Le site www.consommer-responsable.fr propose un annuaire et un webzine (vidéos, articles, dossiers) qui sont deux outils complémentaires au service d'un même objectif : participer à l'évolution des comportements du consommateur par une information grand public qualifiée et accessible à tous.

Les conditions de référencement pour qu'un acteur puisse être référencé dans l'annuaire sont énoncées dans le présent document, et sont sous la responsabilité éditoriale d'Arais.

Le magazine et la WebTV de Consommer Responsable sont animés par la société Makina Corpus. Le choix des acteurs et des activités traitées dans le webzine découle lui de la ligne éditoriale définie par le Comité de Rédaction de www.consommer-responsable.fr. Ses membres sont le directeur de publication, le chef de projet, la coordinatrice projet, les rédactrices annuaire, la webmaster et journaliste de www.consommer-responsable.fr.

L'équipe de www.consommer-responsable.fr



Le Comité d'Orientation

Il est constitué de partenaires institutionnels parties prenantes du projet, parmi lesquels certains sont ou ont été co-financeurs :

- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- La délégation régionale de l'ADEME des Pays de la Loire
- Angers Loire Métropole
- La Ville d'Angers
- Nantes Métropole
- La Ville de Nantes

Constitué de représentants des pouvoirs publics ayant permis la naissance et les premiers développements du projet, il est garant de l'éthique dans la définition des orientations et la gestion du site www.consommer-responsable.fr. Son rôle est consultatif et concerne les orientations générales du projet.

Organismes, marques et textes de référence

La liste des organismes et textes de référence la plus à jour est disponible à l'adresse <http://www.consommer-responsable.fr/criteres/>.

Les acteurs signataires des chartes collectives et les acteurs respectant les cahiers des charges et référentiels afférant aux marques citées pourront être référencés dans le respect des conditions de référencement.

Les organismes cités seront pris pour référence en fonction du secteur concerné.

Agriculture

Organisme de référence	Document de référence	
Agence Bio (marque AB), Union européenne (marque AB Europe "Eurofeuille")	UE : Règlements CE 834/2007 et 889/2008 ; France : Guide de Lecture du RCE n° 834/2007 et du RCE n° 889/2008	
Association Bio Cohérence (marque Bio Cohérence)	UE : Règlements CE 834/2007 et 889/2008 Cahier des charges et charte Bio Cohérence	
Fédération Nature & Progrès (marque Nature & Progrès)	Cahiers des charges et charte Nature & Progrès	
Association Demeter France (marque Demeter)	Cahiers des charges Demeter	
Association Bio Partenaire (marques Bio Equitable et Bio Solidaire)	Cahiers des charges Bio Equitable et Bio Solidaire	
ECOCERT	Règlement européen (CE) n°834/2007 et du Règlement NOP (National Organic Program)	
CAB Pays de la Loire (marque Bio Pays de la Loire)	Contrat de licence de la marque Bio Pays de la Loire	
CAP44		
Terroirs 44	Démarche NESO	
FNCIVAM		

Pêche

Organisme de référence	Document de référence	
Association Pêcheurs professionnels – Qualité Loire (marque Poissons sauvages du bassin de la Loire)	Cahier des charges Poissons sauvages du bassin de la Loire	

Bois

Organisme de référence	Document de référence	
PEFC France (marque PEFC)	Cahiers des charges PEFC	
FSC France (marque FSC)	Cahiers des charges FSC	

Commerce équitable

Organisme de référence	Document de référence	
PFCE	Charte de la PFCE	
Fairtrade International (marque Max Havelaar)	Standards de Fairtrade International	
WFTO	Les 10 normes du commerce équitable	
Ecocert (marque Ecocert Equitable)	Référentiel ESR, mention "Ecocert Equitable"	

Management environnemental

Organisme de référence	Document de référence	
Commission européenne sur l'environnement (marque EMAS)	EMAS – Règlement (CE) N° 1221/2009 du parlement européen et du conseil	
ISO	Norme ISO 14001:2004	

Bâtiment

Organisme de référence	Document de référence	
CAPEB (marque Eco-artisan)	Conditions d'attribution de la marque Eco-Artisan	
Qualit'EnR (marque Quali'Pac)	Charte Quali'PAC	
Qualit'EnR (marque Quali'Bois)	Charte Quali'Bois	
Qualit'EnR (marque Quali'Sol)	Charte Quali'Sol	
Qualit'EnR (marque Quali'PV)	Charte Quali'PV	
CAPEB (marque Quali'Eau)	Charte Quali'Eau	

Architecture, conception

Organisme de référence	Document de référence	
marque NF ouvrage démarche HQE	Référentiel Qualité Environnemental du bâtiment	
marque BBC-Effieergie	Référentiels BBC	

Information du consommateur

Organisme de référence	Document de référence	
INC Institut National de la Consommation	Guide des associations de consommateurs agréées	

Insertion par l'activité économique

Organisme de référence	Document de référence	
CNEI	Charte des Entreprises d'Insertion	
COORACE	Charte des adhérents de la fédération COORACE	
CNCE-GEIQ	Charte nationale des GEIQ	
Association nationale Chantier Ecole	Charte du chantier-école	
CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier)	Charte nationale des Régies de quartier	

Produits écologiques génériques

Organisme de référence	Document de référence	
AFNOR (marque NF Environnement)	Référentiels de certification NF Environnement	
Commission européenne sur l'environnement (marque Ecolabel européen)	Règlement (CE) N°66/2010 du 25 novembre 2009 Cahiers des charges publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne sous forme de décision de la Commission Européenne pour les produits et services	
ECOCERT Greenlife	Référentiels ECOCERT : Détergents écologiques Parfums d'ambiance écologiques et biologiques Peintures et revêtements écologiques	
Ministère allemand de l'Environnement (marque Der Blaue Engel)	Cahiers des charges Der Blaue Engel (l'Ange Bleu)	
Nordic Ecolabelling Board (marque Le cygne nordique)	Cahiers des charges Le Cygne Nordique	
ADEME (marque Flamme Verte)	Charte Flamme Verte	
Association Natureplus (marque Natureplus)	Critères pour l'attribution du label Natureplus	
Association européenne GUT (marque GUT)	Critères de tests GUT	

Produits textiles

Organisme de référence	Document de référence	
Association Oeko-Tex	Standards Oeko-Tex	
ECOCERT Greenlife	Référentiel ECOCERT Textiles écologiques et recyclés	
Groupe international de travail GOTS	Standards GOTS	
Association professionnelle allemande IVN (<i>marques Naturleder et Naturetextil</i>)	Référentiels Naturleder et Naturetextil	

Cosmétiques et produits de beauté

Organisme de référence	Document de référence	
Association allemande BDIH (<i>marque BDIH</i>)	BDIH	
Association professionnelle de Cosmétique Ecologique et Biologique (<i>marques Cosmétique BIO et Cosmétique ECO</i>)	Charte COSMEBIO Cahiers des charges agréés par COSMEBIO	
ECOCERT Greenlife	Référentiel ECOCERT "Cosmétiques écologiques et biologiques»	
Association internationale des produits cosmétiques naturels et biologiques (<i>marque Natrue</i>)	Critères pour l'attribution du label Natrue	

Imprimerie

Organisme de référence	Document de référence	
Association AMIGRAF (marque Imprim'Vert)	Cahier des charges Imprim'Vert	

Finances

Organisme de référence	Document de référence	
Association Finansol (marque Finansol)	Critères d'attribution du label Finansol	
Fédération Nationale des CIGALES	Charte des CIGALES	
Les Amis de la Terre ; CLCV	Guide "Environnement : comment choisir ma banque ?", dernière édition	

Tourisme

Organisme de référence	Document de référence	
ATES	Critères du tourisme équitable et solidaire de l'ATES	
Association ATT	Référentiel du label ATR	
Association Accueil Paysan	Cahiers des charges Accueil Paysan	
Association Bienvenue à la Ferme	Cahiers des charges Bienvenue à la Ferme	
Commission européenne sur l'environnement (marque Ecolabel européen)	Règles de certification REGNF350 (Ecolabel européen – Services d'hébergement touristique) ; REGNF507 (Services de camping)	
Fédération nationale des Gîtes de France	Démarche de qualification environnementale Ecogîte	
Office français de la Fondation pour l'éducation à l'Environnement en Europe (marque La Clef Verte)	Critères pour l'attribution du label La Clef Verte	
Association des Greeters de Nantes	Charte des Greeters de Nantes	

Culture

Organisme de référence	Document de référence	
AFCAE	Liste des cinémas classés Cinéma d'Art et d'Essai par les commissions régionales et nationales	

Economie sociale et solidaire

Organisme de référence	Document de référence	
CEGES	Charte de la CEGES	
Ecosolies		

Solidarité internationale

Organisme de référence	Document de référence	
Coordination SUD	Charte "Une éthique partagée"	
CRID	Charte du CRID	
MCM	Charte de la MCM	
CASI 49	Charte de la CASI 49	
Collectif Sarthois Pour une Terre plus Humaine	Charte du collectif pour une Terre plus Humaine	

Accessibilité aux types de handicap

Organisme de référence	Document de référence	
Association Tourisme et Handicaps (<i>marque Tourisme & Handicap</i>)	Charte d'engagement du label Tourisme & Handicap	
Association Handiplage (<i>marque Handiplage</i>)	Cahier des charges pour la labellisation Handiplage	

Environnement

Organisme de référence	Document de référence	
UNCPPIE	Critères et démarche d'attribution du label CPIE	
Ecopole	Préambule du règlement intérieur de l'association Ecopole	
Réseau Graine Pays de la Loire	Projet associatif du Graine Pays de la Loire	

Energie

Organisme de référence	Document de référence	
Les Espaces info-énergie		

Déchets

Le Réseau des Ressourceries	Charte des Ressourceries	
Union des EcoCycleries	Charte des EcoCycleries	
ADEME		
Les Espaces info-énergie		

Services à la personne et services de proximité

Organisme de référence	Document de référence	
Animation Rurale 44	Projet social d'Animation Rurale 44	

Logiciels libres

Organisme de référence	Document de référence	
APRIL	Préambule du règlement intérieur de l'APRIL	

Guide de référencement

Pour les articles mentionnant un référencement et pour les articles mentionnant une certification, se reporter à la liste des "organismes, marques et textes de référence".

Sont énoncés ici, pour un ensemble de secteurs où peut s'exercer la consommation du grand public, les articles permettant d'éclairer les choix qui aboutissent à la présentation de certains acteurs du territoire dans l'annuaire de www.consommer-responsable.com.

Afin d'être sûr de consulter la liste des articles la plus à jour, télécharger la dernière version à l'adresse <http://www.consommer-responsable.fr/criteres/>.

Les articles proposés ci-dessous s'enrichissent de manière continue, certains champs d'activité ne sont effectivement pas encore couverts, d'autres doivent encore être approfondis.

Ce travail est le fruit des travaux menés dans le cadre des ateliers de Comités d'Acteurs Locaux, sur l'initiative et sous la responsabilité d'Arais depuis 2007, et bénéficie de l'expertise régulière des acteurs référents cité dans la liste des "organismes, marques et textes de référence".

Pour les conditions de référencement, consulter la partie "A propos du référencement".

Pour les articles mentionnant une certification ou faisant appel à une référence, se reporter à la liste des "organismes, marques et textes de référence".

1. Alimentation

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique de l'alimentation

1.1. Vente directe

Vente sur place, sur des marchés de plein-vent et marchés de producteurs

- Producteur opérateur d'une agriculture biologique certifiée
- Producteur engagé dans un collectif associatif référencé pour la promotion d'une agriculture paysanne et de proximité
- Producteur engagé dans une démarche référencée d'évaluation environnementale, sociale et économique de son activité

Marchés de producteurs et marchés de plein-vent

- Tout marché regroupant des producteurs locaux

AMAP

- Producteurs et consommateurs sous contrat, organisés en AMAP de particuliers ou d'entreprise

Paniers organisés par les producteurs

- Producteur pratiquant la vente de paniers locaux incluant sa production, sur commande, en livraison, sur des points relais, à domicile ou en entreprise

1.2. Vente en magasin

- Magasin de producteurs organisés en collectif
- Regroupement de producteurs organisant la vente collective de leurs productions chez un producteur partenaire
- Préparateur opérateur d'une agriculture biologique certifiée
- Epicerie de proximité dont l'activité principale est la vente de produits en partenariat avec des producteurs locaux
- Magasin spécialisé dans la vente de produits biologiques certifiés
- Magasin spécialisé dans la vente de produits issus du commerce équitable

1.3. Autres types de vente

Paniers organisés par des intermédiaires

- Organisation dont l'activité principale est la vente de paniers alimentaires agricoles issus d'une agriculture biologique certifiée ou d'une agriculture paysanne locale

Vente sur les marchés par des intermédiaires

- Organisation dont l'activité principale est la vente de produits issus du commerce équitable
- Organisation dont l'activité principale est la vente de produits biologiques certifiés

1.4. Achats groupés alimentaires

- Organisation qui se constitue un groupement d'achats alimentaires

2. Restauration

- Restaurateur opérateur d'une agriculture biologique certifiée
- Restaurateur travaillant principalement des produits issus de partenariats locaux avec des producteurs d'agriculture paysanne ou d'agriculture biologique certifiée
- Restaurateur travaillant principalement avec des produits issus du commerce équitable

3. Architecture, construction

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique de l'éco-construction, de la maîtrise de l'énergie ou des énergies vertes

3.1. Architecture et conception

- Architecte ou concepteur dont l'activité principale est la conception d'habitat éco-conçu : habitat passif, matériaux naturels, géobiologie, démarches HQE certifiées, performance énergétique certifiée, intégration de systèmes écologiques de traitement des eaux grises
- Association d'entraide de particuliers ou de particuliers et professionnels spécialisée dans l'éco-conception

3.2. Gros œuvre

- Charpentier dont l'activité principale est la construction de maisons à ossature bois issus de forêts locales françaises ou étrangères certifiées
- Maçon ou charpentier ayant mis en place un système certifié de management environnemental
- Association d'entraide de particuliers et/ou professionnels spécialisée dans l'éco-construction

3.3. Second œuvre

- Installateur de systèmes de production d'énergie solaire, bois ou pompe à chaleur certifié, installateur de systèmes de traitement des eaux grises, installateur de systèmes de récupération d'eau de pluie
- Artisan certifié
- Association d'entraide de particuliers ou de particuliers et professionnels spécialisée dans l'éco-construction

3.4. Matériaux de construction

- Magasin dont l'activité principale est la vente de produits écologiques certifiés
- Magasin spécialisé dans la vente de produits issus de l'agriculture, du ramassage, de la taille ou de l'extraction locales et artisanales.
- Association d'entraide de particuliers et/ou de professionnels spécialisée dans l'éco-construction
- Groupement d'achat en éco-construction

4. Habitat, logement

4.1. Equipement intérieur

- Magasin dont l'activité principale est la vente de produits écologiques certifiés
- Fabricant ou artisan dont l'activité principale repose sur l'utilisation de produits écologiques certifiés
- Organisation dont l'activité principale est la vente, le don ou l'échange de produits issus du réemploi, avec ou sans remise en état, hors brocantes
- Magasin dont l'activité principale est la vente de produits issus du commerce équitable
- Commerce dont l'activité principale est la réparation de matériels électriques et électroménagers

5. Jardinage

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique du jardinage écologique
- Producteur de semences ou de plants issus d'une agriculture biologique certifiée
- Magasin dont l'activité principale est la vente de produits écologiques certifiés
- Jardins collectifs (jardins familiaux, jardins d'insertion, jardins partagés et jardins pédagogiques)

6. Bureau, informatique

6.1. Formation à l'informatique et aux logiciels libres

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique des logiciels libres
- Organisation dont l'activité principale est l'installation de systèmes d'exploitation libres

6.2. Matériel informatique

- Organisation dont l'activité principale est la vente, l'échange ou le don de matériel informatique remis en état

6.3. Fournitures de bureau

- Magasin dont l'activité principale est la vente de fournitures de bureau écologiques certifiées
- Magasin dont l'activité principale est la recharge de cartouches d'encre et de toners réutilisables

6.4. Impression et photocopie

- Imprimeur éco-labellisé
- Service de reprographie éco-labellisé

7. Déchets

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique des déchets
- Organisation dont l'activité principale est la collecte ou la réception d'objets inutilisés
- Organisation dont l'activité principale est la vente, le don ou l'échange de produits issus du réemploi, hors brocantes

8. Finances et économie

8.1. Finances

- Organisme dont l'activité principale est la vente de produits ou de services bancaires labellisés
- Organisme cité dans le guide de référence pour ses "impacts positifs" par rapport aux risques environnementaux et sociaux
- Clubs d'investisseurs locaux pour des projets d'économie sociale et solidaire

8.2. Economie

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique de l'économie sociale et solidaire
- Organisme d'accompagnement des porteurs de projets en économie sociale et solidaire

9. Habillement

- Fabricant en vente directe ou revendeur dont l'activité principale est la vente de vêtements écologiques certifiés ou issus du commerce équitable
- Artisan dont l'activité principale est la retouche de vêtements et d'accessoires permettant de prolonger leur durée de vie
- Organisation dont l'activité principale est la vente, le don ou l'échange de produits issus du réemploi, hors brocantes

10. Services à la personne

- Association ou groupe d'entraide engagé dans un collectif associatif référencé dont l'activité principale est l'offre de services à la personne
- Organisme d'insertion professionnelle ayant une offre de services à la personne

11. Soins et beauté

- Fabricant en vente directe ou revendeur dont l'activité principale est la vente de produits cosmétiques, de soin et d'hygiène écologiques certifiés, ou de produits fabriqués avec des ingrédients majoritairement issus de l'agriculture biologique certifiée ou d'une production agricole paysanne
- Organisation dont l'activité principale est la mise en place d'ateliers de faire soi-même de produits cosmétiques ou d'hygiènes à base d'ingrédients écologiques certifiés
- Institut de soins cosmétiques, salon de coiffure, utilisant principalement des produits écologiques certifiés

12. Tourisme, culture, loisirs

12.1. Tourisme

- Organisateur de séjours de tourisme équitable ou solidaire
- Association de tourisme participatif
- Lieu d'accueil ou d'hébergement touristique labellisé (dont camping, hôtel ou chambre d'hôte)
- Exploitation agricole pratiquant un accueil ou un hébergement touristique labellisé

12.2. Culture

- Cinéma d'Art et d'Essai
- Lieu de diffusion culturelle ou media local participatif ayant un statut associatif
- Organisation pratiquant la création artistique partagée
- Artiste ou artisan dont l'activité principale repose sur l'utilisation de produits écologiques certifiés ou issus du réemploi

12.3. Loisirs et activités éducatives

- Fabricant en vente directe ou magasin spécialisé dans la vente de jeux éco-conçus, de jeux issus du commerce équitable ou de jeux coopératifs ou de jeux de sensibilisation aux thématiques de la consommation responsable
- Ferme ou jardin pédagogique

12.4. Solidarité internationale

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique de la solidarité internationale
- Organisation dont l'activité principale est la réalisation ou le soutien de projets de solidarité internationale

12.5. Environnement et espaces naturels

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou la transmission des savoirs à travers l'éducation à l'environnement et au développement durable

13. Transports et déplacements

- Centre de ressources ou organisation dont l'activité principale est la formation, l'information ou l'éducation populaire dans la thématique des transports doux
- Fabricant en vente directe ou revendeur dont l'activité principale est la vente, la location ou la mise à disposition de matériel de transport doux (cycliste, transports en commun, dotés de motorisation électrique)
- Organisation dont l'activité principale est l'offre de services de transport ou de livraison utilisant exclusivement des transports doux (pédestre, cycliste, transport en commun, motorisation électrique)
- Artisan, association ou entreprise d'insertion dont l'activité principale est la vente ou la réparation de matériel de tout type de transport, y compris garage automobile associatif ou coopératif, hors garages professionnels

14. Accessibilité handicap

- Lieu labellisé pour son accessibilité aux personnes en situation de handicap

15. Commerce équitable

- Organisation membre d'un réseau de référence sur le commerce équitable

16. Insertion par l'activité économique

- Organisme d'insertion par l'activité économique : entreprise d'insertion, chantier d'insertion, association intermédiaire, ESAT, régie de quartier

Définitions

Liste non exhaustive de propositions de définitions, qui viendront s'enrichir progressivement...

Vente directe

La vente directe au consommateur permet au producteur de capter davantage de valeur ajoutée. Elle favorise le contact entre une production locale et une consommation de proximité.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique repose sur des cahiers des charges qui permettent au consommateur d'avoir des garanties sur les pratiques agricoles d'un producteur. Ces pratiques visent particulièrement à une prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires dans tout le cycle de production.

Agriculture paysanne

L'agriculture paysanne est un terme dans lequel se reconnaissent les producteurs qui s'inscrivent dans des démarches de progrès volontaires relatives au développement du tissu social en milieu rural ou urbain, aux aspects environnementaux et sanitaires des produits. Ces démarches portent notamment sur la répartition des volumes de production entre producteurs, pour favoriser l'accès à l'agriculture ; la solidarité entre producteurs et autres acteurs du monde agricole, en France et à l'étranger, par la recherche de partenariats ; le maintien de la diversité animale et végétale ; la qualité gustative et sanitaire des productions ; la recherche du maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

AMAP

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) repose sur un contrat direct passé entre un producteur et plusieurs consommateurs. Celui-ci prévoit notamment un engagement sur la durée de la part des deux parties. Une distribution régulière, le plus souvent hebdomadaire, est organisée par les deux parties dans un lieu défini collectivement. Pour le producteur l'avantage est de distribuer en vente directe sa propre production dans une relation de long terme, pour le consommateur l'avantage est de s'assurer de son approvisionnement en denrées alimentaires sur le long terme en partenariat direct avec un producteur local.

Commerce équitable

Le commerce équitable est un terme qui définit des règles commerciales précisées au niveau international. Ses principales prises de position reposent sur le développement économique, social et politique de populations de pays du Sud (Amérique latine, Afrique, Asie) à partir d'activités manufacturières encadrées collectivement. Par le préfinancement des récoltes, de la production, la fixation de prix planchers, de bonus, par un engagement sur la durée avec les partenaires commerciaux et la fixation de limites à des formes de dépendance commerciale, il s'agit de commercialiser des produits qui garantissent que les producteurs vivent dignement de leur travail et initient localement des projets collectifs de développement économique, sanitaire, culturel, scolaire.

Acronymes utilisés

A

AB	Agriculture Biologique
AFCAE	Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai
AFNOR	Association Française de NORmalisation
ATES	Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire
ATR	Agir pour un Tourisme Responsable
ATT	Association des Tours opérateurs Thématiques

B

BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDIH	Bundesverband Deutscher Industrie und Handelsunternehmen : <i>Association fédérale allemande des entreprises commerciales et industrielles pour les médicaments, les produits diététiques, les compléments alimentaires et les cosmétiques</i>
BPOS	Bâtiment à énergie POSitive

C

CAB	Coordination Agro-Biologique
CAP (44)	Construire une Agriculture Paysanne, Performante et Plurielle
CAPEB	Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment
CASI	Coordination d'Associations de Solidarité Internationale
CEGES	Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale
CLCV	Consommation Logement et Cadre de Vie
CNCE-GEIQ	Comité National de Coordination et d'Evaluation des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
CNCRES	Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale
CNEI	Comité National des Entreprises d'Insertion
CNLAMCA	Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives
CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
COORACE	COordination des ORganismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi
CRID	Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

E

EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EMAS	Eco Management and Audit Scheme : <i>Système de management environnemental et d'audit</i>
EVE	Espace Vert Ecologique

F

FNCIVAM	Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
---------	--

G

GEIQ Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GOTS Global Organic Textile Standard :
Standard international de textile biologique

H

HQE Haute Qualité Environnementale

I

INC Institut National de la Consommation
ISO International Standards Organization :
Organisation internationale de normalisation

M

MCM Maison des Citoyens du Monde
MSC Marine Stewardship Council :
Conseil pour la bonne gestion des mers

N

NESO Nature, Energie, Social, Origine
NF Norme Française

P

PEFC Program for the Endorsement of Forest Certification :
Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
PFCE Plate-Forme pour le Commerce Equitable

U

UNAF Union Nationale des Associations Familiales
UNC Union Nationale des Consommateurs

W

WFTO World Fair Trade Organization :
Organisation mondiale du commerce équitable

www.consommer-responsable.fr, un site édité par Araïs en partenariat avec Makina Corpus

araïs



Développement durable & innovation sociale

Web-journalisme, documentaires, reportages

Consommer Responsable est réalisé avec les financements et l'aide des partenaires suivants :

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne



Secrétariat à l'économie numérique du [Ministère de l'Economie](#)



[Région des Pays de la Loire](#)



[ADEME](#)



[Nantes Métropole](#)



[Angers Métropole](#)



[Ville de Nantes](#)



[Ville d'Angers](#)



La SCOP Araïs est la société éditrice de l'annuaire de www.consommer-responsable.fr.
Son gérant est M. Sébastien GUIMARD, fondateur associé de la SCOP Araïs.

Le magazine et la WebTV de Consommer Responsable sont animés par la société Makina Corpus.

Rédacteur du *Guide de référencement* de Consommer Responsable : Arnaut Billy

araïs

Coopérative d'études et de conseil
Développement durable et innovation sociale

Araïs, Développement durable et Innovation sociale

SCOP ARL - à capital variable
44, rue Gaëtan Rondeau
Bâtiment B – Le Mercure
44200 Nantes

Tél : 02 51 82 33 86

www.arais.fr

contact@consommer-responsable.fr

N° de SIRET : 434 585 220 00032
code APE : 9499 Z

Araïs est affiliée à l'URSCOP Ouest (Union Régionale des SCOP de l'Ouest).

